



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 4 octobre 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat de construction

CE Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures - 1177231072

Accorder un contrat à l'entreprise Le groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour des travaux de scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la ville de Montréal / Dépense totale de 437 962,16 \$ (contrat: 415 462,16 \$ + incidences: 22 500,00 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 337403 - (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.002 Contrat de services professionnels

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1176477001

Accorder un contrat à la firme Fahey et associés inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage pour préparer un avant-projet détaillé pour l'aménagement d'un parc local du site Outremont pour une somme maximale de 158 361,39 \$ (honoraires de 137 705,56 \$ + contingences de 20 655,83 \$) / Dépense totale de 172 131,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16294 (8 soumissionnaires - 7 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.004 Entente

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1173277002

Résilier une convention de partenariat de trois ans sans contrepartie financière, ayant débuté le 12 décembre 2015 et se terminant le 15 mars 2018, avec l'organisme sans but lucratif, 122e groupe scout Marie-Reine-de-la-Paix, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant les saisons hivernales au château Gohier du parc-nature du Cap-Saint-Jacques

20.005 Entente

CE Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1176217001

Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société en Commandite La Nouvelle Maison visant la relocalisation d'une conduite d'eau principale de 1 200 mm dans l'axe de la future rue Alexandre-DeSève, entre l'avenue Viger Est et le boulevard René-Lévesque Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie

20.006 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1177757001

Accorder un soutien financier de 163 770 \$ à 16 organismes pour l'organisation de 19 événements dans le cadre de la troisième date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.007 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1175970011

Accorder un soutien financier de 28 830 \$ à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), dont 20 181 \$ pour 2017 et 8 649 \$ pour 2018, pour le projet « Formation sur les personnes sans statut et à statut précaire d'immigration », dans le cadre de la Déclaration désignant Montréal Ville sanctuaire / Autoriser un ajustement requis à la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) à la hauteur de 8 649 \$ pour 2018 / Approuver le projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1171368006

Mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre un immeuble situé à l'est de la rue Stanley, au sud de la rue Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu et désigné comme étant les lots 4 753 381 et 4 753 382 du cadastre du Québec

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1171009021

Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Catalogna & Frères Itée (RBQ 1123-3293-59) réalisée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, dans le cadre d'un (1) contrat de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia. Inscrire cette compagnie sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant l'évaluation de rendement insatisfaisant

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1170843008

Ratifier la dépense de 719,82 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 9 et 10 septembre 2017, à Toronto, dans le cadre du Festival international du film de Toronto

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.005 Administration - Nomination de membres

CE Service des finances , Dépenses communes - 1176335004

Nommer, en remplacement de M. David Bélanger, un représentant de la Ville au sein de la Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal pour un mandat d'une durée de 3 ans

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Office de consultation publique de Montréal - 1171079012

Déposer le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le développement du secteur Pierrefonds-Ouest

60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1170678001

Déposer au comité exécutif de la réponse du greffier sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative - Passage pour piéton situé à l'intersection des rues Hochelaga et A.-A.-Desroches

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	17
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0



Dossier # : 1177231072

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Le groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour des travaux de scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 437 962,16 \$ (contrat: 415 462,16 \$ + incidences: 22 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 337403 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 437 962,16 \$, taxes incluses, pour des travaux de scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à l'entreprise Le groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 415 462,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337403 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-18 10:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231072

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Le groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour des travaux de scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 437 962,16 \$ (contrat: 415 462,16 \$ + incidences: 22 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 337403 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Tous les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

En plus de son programme de réfection routière (PRR) et de son programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), la Direction des transports – via son *Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR)* – vise à assurer la pérennité des investissements consacrés à la remise à niveau de la condition du réseau routier et à prolonger la durée de vie des chaussées par l'application de meilleures techniques d'interventions. Le PMIR comporte des interventions pour l'entretien préventif, le maintien de la condition et des mesures palliatives. Il constitue un effort additionnel à ceux déployés par les arrondissements. Ce programme implique des dépenses autant capitalisables que payées au budget de fonctionnement du Service.

Tous ces programmes viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, en atténuant le problème de dégradation des infrastructures routières et en améliorant l'état global des chaussées.

Le présent dossier vise une des activités du PMIR, soit le scellement des fissures dans les chaussées en enrobé bitumineux.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

La Division de l'expertise et du soutien technique est mandatée pour instaurer un contrôle qualitatif de l'opération de scellement de fissures. En plus des vérifications pour l'approbation des matériaux, un suivi sera fait pour la validation de la planche d'essai. Ce contrôle vise à faire respecter les exigences du devis et les recommandations du fabricant du produit de scellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1347 - 17 août 2016 - Accorder un contrat à 4042077 Canada inc. (Aménagement De Sousa), pour des travaux de scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la ville de Montréal (PMIR). Dépense totale de 362 432,79 \$ (contrat: 339 932,79 \$ + incidences: 22 500 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 287901 - 5 soumissionnaires (1167231038).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au scellement de fissures d'un revêtement de chaussée en enrobé sur différentes rues de la ville de Montréal. La liste de rues est en préparation et une partie sera donnée à la réunion de démarrage tandis que l'autre partie sera donnée ultérieurement de manière à éviter d'interrompre les travaux. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 37 769,29 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réel du marché actuel.

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la DGPEC a procédé à l'analyse des soumissions déposées par deux (2) entrepreneurs. Compte tenu du nombre élevé d'hypothèses à considérer (par exemple, le nombre de mobilisations élevés à la grandeur de la ville, la gestion des demandes de permis à différents arrondissements, les travaux pouvant être demandés de nuit et de fin de semaine...) dans l'évaluation de ces travaux, il est habituel d'obtenir un étalement de prix important entre le plus bas soumissionnaire et le

plus haut.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme représente un écart de -307 328,18 \$ taxes incluses, soit -42,5 % par rapport à l'estimation interne de la ville. Cet écart favorable à la ville peut être expliqué par une concurrence agressive en cette période de l'année pour ce genre de travaux spécialisés d'une part et par la divergence dans l'évaluation des risques en lien avec ce type de travaux.

Il est à noter que l'entrepreneur Le groupe Lefebvre M.R.P. inc. est connu pour ces travaux dans ce domaine d'affaires. En effet, il est à l'occasion sous-traitant pour nos entrepreneurs généraux dans nos contrats et a déjà eu plusieurs contrats de même nature auprès du Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et d'autres villes. De plus, son prix actuel est sensiblement le même que le prix soumis pour un contrat antérieur de même nature (dossier 1167231038).

Considérant ces informations la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 437 962,16 \$, taxes incluses incluant des incidences de 22 500,00 \$, taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. La dépense totale représente un coût net de 399 917,83 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Étant donné que l'objectif du présent contrat des travaux vise à conserver un bon confort de roulement, de ralentir la dégradation et de retarder des travaux plus coûteux, le requérant confirme que la dépense n'est pas de nature capitalisable et sera payée par le budget de fonctionnement.

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu au SIVT, plus précisément à la Division de la gestion des actifs. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 28 décembre 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, il n'y aura pas d'opération de communication pour ces travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : octobre 2017

Fin des travaux : juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 11 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-08

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-09-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-09-18

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	337403
No du GDD :	1177231072
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la Ville de Montréal
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	7 - 8 - 2017	Ouverture originalement prévue le :	30 - 8 - 2017
Ouverture faite le :	30 - 8 - 2017	Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	1	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
25 - 8 - 2017	Le nombre de jours pour la durée de la validité de soumission a été précisé à l'article 5 des instructions aux soumissionnaires	-	

Analyse des soumissions					
Nbre de preneurs	3	Nbre de soumissions reçues	2	% de réponses	67
		Nbre de soumissions rejetées		% de rejets	0,0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique			
Durée de la validité initiale de la soumission :		120	jrs	Date d'échéance initiale :	28 - 12 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :			jrs	Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres				
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC.	377 692,87	37 769,29	415 462,16	
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	566 194,39	56 619,44	622 813,83	
Estimation	interne	657 082,13	65 708,21	722 790,34
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-42,5%	
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			49,9%	
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)					
	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation			
Nom du soumissionnaire :	LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC.		
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	415 462,16		
Montant des incidences (\$):	22 500,00		
Date prévue de début des travaux :	2 - 10 - 2017	Date prévue de fin des travaux :	29 - 6 - 2018



Dossier # : 1176477001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Chantier 2.2.6 - Développement urbain durable - Redéveloppement des cours de triage (Outremont)
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Fahey et associés inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage pour préparer un avant-projet détaillé pour l'aménagement d'un parc local du site Outremont pour une somme maximale de 158 361,39 \$ (honoraires de 137 705,56 \$ + contingences de 20 655,83 \$). Dépense totale de 172 131,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16294 (8 soumissionnaires - 7 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 172 131,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage pour l'élaboration d'un avant-projet détaillé pour l'aménagement d'un parc local du site Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Fahey et associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 158 361,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16294 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-22 10:01

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176477001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Chantier 2.2.6 - Développement urbain durable - Redéveloppement des cours de triage (Outremont)
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Fahey et associés inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage pour préparer un avant-projet détaillé pour l'aménagement d'un parc local du site Outremont pour une somme maximale de 158 361,39 \$ (honoraires de 137 705,56 \$ + contingences de 20 655,83 \$). Dépense totale de 172 131,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16294 (8 soumissionnaires - 7 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2015, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a octroyé à la firme Les Services Exp inc. un contrat de services professionnels relatif à l'ingénierie, à l'estimation, à la surveillance et à l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site d'Outremont (CM15 0781). Le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT), qui agit à titre d'unité requérante dans ce projet, doit fournir au SIVT les avant-projets détaillés de différentes composantes du domaine public du site Outremont et de ses abords qui constituent des intrants indispensables à la production de plans et devis par la firme Les Services Exp inc.

En ce sens, depuis l'été 2016, le SMVT a octroyé 4 contrats pour la production d'avant-projets détaillés d'éléments importants de l'aménagement du domaine public dans le cadre de ce projet (axe central (DA2161002001), place centrale (DA161002002), rues locales (DA167280001) et parc P-4a (DA167280002)).

La multidisciplinarité requise pour la réalisation de ce projet fait en sorte qu'il est nécessaire de faire appel à une expertise externe pour ce type de mandat.

Un appel d'offres public a donc été lancé pour l'élaboration de l'avant-projet détaillé pour l'aménagement d'un deuxième parc local (P-3) du site Outremont. Le processus d'appel d'offres public a été suivi et les documents contractuels ont été mis en ligne dans le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) le 28 juin 2017. Après quarante et un (41) jours alloués pour la période de soumission, l'ouverture des offres a été faite le 9 août 2017.

Quatre (4) addenda ont été publiés durant la période d'appel d'offres :

- 5 juillet 2017 : addenda concernant le budget de construction proposé pour le parc P-3 et le budget alloué seulement pour le bâtiment à reconvertir.
- 18 juillet 2017 : addenda demandant le report d'une semaine de la date de remise des soumissions, aucun report n'a été accordé.
- 19 juillet 2017 : addenda concernant le pourcentage attribué à la ventilation des honoraires du mandat, les frais de location de salle pour les activités citoyennes, la nature de l'activité publique comprise dans le mandat.
- 25 juillet 2017 : addenda concernant la présentation des documents produits pour l'atelier participatif et les représentants de la Ville, l'existence d'études structurale et architecturale du bâtiment de l'ancienne écurie, le contenu de l'enveloppe 2, la nature du plan d'eau prévu dans le parc, et l'existence de rapports géotechniques et de caractérisation environnementale du site.

La publication de ces addenda n'a eu aucun impact sur le dépôt des soumissions ni sur l'estimation des coûts des services professionnels réalisée au début du processus d'appel d'offres.

À la suite de l'analyse des huit (8) soumissions reçues, le comité de sélection, qui s'est réuni le 31 août 2017, propose de retenir les services de la firme Fahey et associés inc. La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0041 - 23 janvier 2017 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour la réalisation des plans et devis et des travaux électriques dans le cadre du projet du site Outremont - Dépense totale de 515 675,65 \$, taxes incluses (fournisseur unique);

CM15 0781 - 15 juin 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du campus d'Outremont pour une somme maximale de 5 503 508,33 \$, taxes incluses;

CM15 0501 - 27 avril 2015 - Approuver deux ententes entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique en vue de la construction d'un viaduc ferroviaire au-dessus de la future rue dans l'axe central du campus Outremont dans l'arrondissement d'Outremont. La première entente porte sur la construction du pont et la seconde sur son entretien / Autoriser une dépense maximale de 55 000 \$ conformément aux termes de l'entente de construction;

CM14 0293 - 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128);

CM11 0284 - 11 avril 2011 - Adopter le règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

CM11 0129 - 21 février 2011 - Adopter, avec changements, le règlement intitulé «

Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) » - (Campus Outremont);

CM11 0128 - 21 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

CE11 0186 - 17 février 2011 - Prendre acte du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont et de ses abords.

DESCRIPTION

Le mandat consiste à fournir à la Ville de Montréal des services professionnels en architecture de paysage pour préparer un avant-projet détaillé pour l'aménagement d'un parc local (P-3) du site Outremont.

Plus spécifiquement, la firme aura notamment le mandat de fournir à la Ville :

- les composantes spécifiques du parc en regard des lignes directrices établies pour le domaine public du site Outremont, de la programmation déterminée par l'arrondissement d'Outremont et du premier volet d'une démarche de participation citoyenne;
- des recommandations techniques et les plans (40 %) de conception de ce parc aux fins de plans et devis de construction.

La firme mandatée agira sous la responsabilité du directeur du SMVT ou de son représentant autorisé.

Le présent mandat sera réalisé sur une période de huit (8) mois au cours duquel certains éléments techniques et de programmation pourraient être amenés à changer (la présence de bassins de rétention et l'implantation éventuelle d'un stationnement). Ces modifications pourraient multiplier les risques d'imprévus. En ce sens, 15 % de contingences pourraient être ajoutées au contrat du mandataire.

Les honoraires de la firme seront payés à prix forfaitaire.

JUSTIFICATION

Sur dix-huit (18) firmes qui se sont procuré le cahier des charges dans le cadre de cet appel d'offres public, huit (8) firmes ont présenté une offre, soit une proportion de 44,4 %.

Les offres reçues ont été présentées conformément à la Loi sur les cités et villes prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Les huit (8) offres de service reçues ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe n° 1). Sept (7) d'entre elles ont obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissibles à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe n° 2).

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de services de Fahey et associés inc. puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Total
Fahey et associés inc.	82,0	9,59	137 705,56 \$	137 705,56 \$
Provencher Roy urbanisme inc.	86,0	9,10	149 467,50 \$	149 467,50 \$
AMÉNATECH INC.	80,0	6,21	209 277,49 \$	209 277,49 \$
Rousseau Lefebvre inc.	77,0	6,04	210 404,25 \$	210 404,25 \$
DÉOM + ASSOCIÉS, Experts Conseils	70,7	5,58	216 153,00 \$	216 153,00 \$
Lemay CO inc.	82,0	4,46	296 250,19 \$	296 250,19 \$
Stantec Experts-conseils ltée	81,5	3,63	362 171,25 \$	362 171,25 \$
Dernière estimation			144 976,00 \$	144 976,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>				- 7 270,44 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>				- 5 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)</i>				11 761,94 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>				8,5 %

Le présent contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ainsi que par les décrets concernant les contrats de la Ville de Montréal pour lesquels les soumissionnaires doivent présenter une demande d'autorisation à l'Autorité des marchés financiers (AMF). Par ailleurs, la firme détient une attestation de l'AMF datée du 19 mars 2012, une copie de ce document est jointe au présent dossier. Après validation, l'adjudicataire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 172 131,95 \$. Ce montant inclut :

- l'octroi à Fahey et associés inc. d'un contrat de 158 361,39 \$, comprenant les taxes et un montant de 20 655,83 \$ pour les contingences (15 %);
- un montant de 13 770,56 \$ pour les incidences (10 %) (voir pièce jointe n° 2 - calcul des coûts SMVT).

Le coût total maximal de ce dossier est de 157 179,42 \$ net de ristournes. Les crédits proviendront du règlement d'emprunt 11-006 pour le financement des travaux municipaux requis dans le cadre du projet du campus Outremont adopté le 14 avril 2011 (CM11 0284), et sont prévus au PTI 2017-2019 de la Direction de l'urbanisme du SMVT. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale (voir également l'intervention du Service des finances).

Le projet du site Outremont bénéficie d'une subvention de l'ordre de 38,3 M\$ prévue par le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à hauteur de 50 % pour les honoraires professionnels et travaux admissibles, ce qui constitue une dépense nette à la charge des contribuables de 78 590,21 \$. Cette subvention arrivera à échéance en décembre 2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du site Outremont et ses abords a été identifié comme « projet phare d'aménagement » du plan de développement durable de Montréal 2016-2020. La Ville de Montréal et l'Université de Montréal se sont engagées, dans l'Entente sur les conditions de réalisation, à obtenir la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) pour l'aménagement de quartiers (LEED-AQ) et les nouvelles constructions (LEED-NC). Ce projet permettra la consolidation, la densification et le verdissement d'un secteur stratégique du cœur de l'île de Montréal.

En janvier 2016, le projet a obtenu la certification LEED-AQ niveau Or pour la phase conception (stade 2). À ce stade de la démarche, 50 crédits étaient visés dont 23 impliquaient directement la Ville de Montréal. Les exigences de ces crédits concernent autant les phases de conception, de construction que d'exploitation du nouveau quartier.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les principales interventions de la Ville concernent le développement du réseau viaire et des infrastructures, l'aménagement de parcs et d'une place publique, la reconstruction de la cour de services d'Outremont et encadrent la construction de bâtiments incluant ceux de l'Université. Les crédits LEED-AQ sous la responsabilité de la Ville visent notamment l'aménagement d'un environnement favorisant les déplacements actifs, la décontamination et la réhabilitation des sols, l'amélioration de l'efficacité énergétique des infrastructures, des équipements et des bâtiments, ou encore la gestion des déchets de construction et la prévention de la pollution pendant les travaux.

De plus, ce projet de parc est en adéquation avec les objectifs du plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Il aura des retombées importantes pour le secteur puisqu'il permettra, entre autres :

- d'augmenter la canopée et la végétation en général;
- de réduire les îlots de chaleur;
- d'améliorer la qualité de l'air;
- d'augmenter la rétention des eaux de ruissellement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais puisque la mise en œuvre du projet du site Outremont est déjà en cours. Des travaux d'infrastructures souterraines ont déjà été réalisés sur le site et l'échéancier des travaux d'aménagement du domaine public a déjà été préparé par l'unité exécutante du projet et son consultant. Le mandataire devra tenir compte de cet échéancier pour la livraison de ses services qui serviront d'intrants à la production de plans et devis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et approuvée par le Service des communications pour l'ensemble du projet du site Outremont ainsi que pour les travaux prévus dans le contrat faisant l'objet de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Début octobre 2017
Début du mandat : Mi-octobre 2017
Dépôt de l'avant-projet détaillé : Mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-France PAQUET, Outremont
Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Marie-France PAQUET, 18 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre GUILBAUD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Lucie CAREAU
chef de division par intérim

Le : 2017-09-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-09-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-09-21

CE : 20.003
2017/10/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1173277002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , Section entretien Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Résilier une convention de partenariat de trois ans sans contrepartie financière, ayant débuté le 12 décembre 2015 et se terminant le 15 mars 2018, avec l'organisme sans but lucratif, 122e groupe scout Marie-Reine-de-la-Paix, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant les saisons hivernales au château Gohier du parc-nature du Cap-Saint- Jacques.

Il est recommandé :

De résilier une convention de partenariat de trois ans sans contrepartie financière, ayant débuté le 12 décembre 2015 et se terminant le 15 mars 2018, avec l'organisme sans but lucratif, 122^e groupe scout Marie-Reine-de-la-Paix, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant les saisons hivernales au château Gohier dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques à Pierrefonds.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-20 17:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1173277002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , Section entretien Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Résilier une convention de partenariat de trois ans sans contrepartie financière, ayant débuté le 12 décembre 2015 et se terminant le 15 mars 2018, avec l'organisme sans but lucratif, 122e groupe scout Marie-Reine-de-la-Paix, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant les saisons hivernales au château Gohier du parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de 20 ans, la Ville de Montréal prêtait gratuitement durant la saison hivernale, le château Gohier du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, au 122^e groupe scout Marie-Reine-de-la-Paix de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour qu'en contrepartie, l'organisme puisse opérer un service de casse-croûte pour la clientèle du parc et conserver les bénéfices comme moyen d'autofinancement. De plus, l'opération d'un service de casse-croûte par de jeunes scouts leur permettait d'acquérir une expérience de travail et de développer leur sens des responsabilités qui sont des objectifs de l'organisme auprès de ses jeunes. Or depuis quelques années et particulièrement la saison dernière, l'organisme a éprouvé de la difficulté à avoir et à maintenir une main d'œuvre en quantité suffisante pour assurer un service efficace et de qualité. La Ville et l'organisme se sont rencontrés pour discuter de cette difficulté et ont convenu de résilier l'entente. L'Organisme a envoyé une lettre à la Ville lui demandant de la résilier, et celle-ci, est d'accord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1656 - 9 septembre 2015 : Approuver un projet de convention d'une durée de trois ans, sans contrepartie financière, entre le 122^e Groupe scout Marie-Reine de La Paix et la Ville de Montréal, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant les saisons hivernales 2015-16 et 2016-17 et 2017-18, de la mi-décembre à la mi-mars, au château Gohier dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

DESCRIPTION

Il s'agit de résilier une convention de partenariat de trois ans, sans contrepartie financière, ayant débuté le 12 décembre 2015 et se terminant le 15 mars 2018, avec le 122^e groupe scout Marie-Reine-de-la-Paix, organisme sans but lucratif, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte hivernal au Château Gohier dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques à Pierrefonds.

JUSTIFICATION

La difficulté pour l'organisme à maintenir du personnel stable en quantité suffisante pour assurer le service justifie la demande de résiliation de l'entente par l'organisme et la Ville est d'accord pour y mettre fin. La Ville a déjà trouvé un autre OBNL intéressé à offrir ce service pour la prochaine saison hivernale et il est requis d'annuler cette entente pour en conclure une autre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne comporte aucun engagement financier pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La résiliation est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyn BRAZEAU
agent de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-13

Guylaine PARR
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Approuvé le : 2017-09-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-09-20



Dossier # : 1176217001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société en Commandite La Nouvelle Maison visant la relocalisation d'une conduite d'eau principale de 1 200 mm dans l'axe de la future rue Alexandre-DeSève, entre l'avenue Viger Est et le boulevard René-Lévesque Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Il est recommandé :
d'approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société en Commandite La Nouvelle Maison visant les travaux de relocalisation d'une conduite d'eau principale de 1 200 mm dans l'axe de la future rue Alexandre-DeSève, entre l'avenue Viger Est et le boulevard René-Lévesque Est.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-26 11:05

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176217001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société en Commandite La Nouvelle Maison visant la relocalisation d'une conduite d'eau principale de 1 200 mm dans l'axe de la future rue Alexandre-DeSève, entre l'avenue Viger Est et le boulevard René-Lévesque Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CONTENU

CONTEXTE

La Société en commandite La Nouvelle Maison (LNM) prévoit construire la nouvelle Maison de Radio-Canada sur le site situé entre l'avenue Viger Est et le boulevard René-Lévesque Est, à l'ouest de l'avenue Papineau, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

À la suite des vérifications effectuées par la Direction de l'eau potable, une conduite d'eau principale existante est présente sur le site des travaux proposé, soit une conduite de 1 200 mm de diamètre en fonte grise datant de 1927.

Selon l'aménagement prévu du nouveau site, la conduite principale existante de 1 200 mm est située directement sous le nouveau bâtiment et entre donc en conflit avec les aménagements futurs. Étant donné la situation, la Société souhaite relocaliser cette conduite. Pour ce faire, LNM a demandé, à la Ville de Montréal, de pouvoir effectuer à ses frais les travaux de relocalisation de cette conduite principale en incluant notamment à ses devis toutes les exigences techniques satisfaisant aux normes de la Ville de Montréal, et en assumant, à titre de concepteur-entrepreneur, toutes les obligations et responsabilités qui en découlent.

Un projet d'entente doit être approuvé afin d'autoriser LNM à effectuer les travaux de relocalisation de la conduite d'eau principale de 1 200 mm située dans l'axe de la future rue Alexandre-DeSève, entre l'avenue Viger Est et le boulevard René-Lévesque Est, et sur le boulevard René-Lévesque Est, entre la future rue Alexandre-DeSève et la rue de Champlain. Cette entente élabore les responsabilités demandées à LNM par la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1164 - 5 juillet 2017 - Approuver un projet d'accord de développement entre la Ville, la Société en commandite la Nouvelle Maison et Faubourg de la Gauchetière inc. relativement à la modernisation et au développement du site de la Maison de Radio-Canada, délimité au nord par le boulevard René-Lévesque, à l'ouest par la rue Wolfe, à l'est par l'avenue Papineau et au sud par l'avenue Viger, dans l'arrondissement de Ville-Marie, lequel entrera en vigueur à la plus éloignée des dates suivantes : soit, i) à sa signature par les parties ou, ii) lorsque la Société en commandite la Nouvelle Maison et Faubourg de la Gauchetière inc. deviendront propriétaires du site visé.

CM09 0838 - 22 septembre 2009 - Approuver le projet d'accord de développement entre la Ville et la Canadian Broadcasting Corporation / Société Radio-Canada pour le projet de modernisation et de développement du site de la Maison Radio-Canada.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société en Commandite La Nouvelle Maison afin d'autoriser cette dernière à effectuer des travaux de relocalisation d'une conduite d'eau principale de 1 200 mm dans l'axe de la future rue Alexandre-DeSève, entre l'avenue Viger Est et le boulevard René-Lévesque Est, et sur le boulevard René-Lévesque Est, entre la future rue Alexandre-DeSève et la rue de Champlain, sur une longueur approximative de 300 mètres linéaires.

La présente entente prévoit de déléguer à LNM la préparation des plans et devis, la gestion du contrat et la surveillance des travaux, en respectant les exigences techniques satisfaisant aux normes de la Ville de Montréal, pour le démantèlement de l'ancienne conduite d'eau principale ainsi que pour la construction de la nouvelle conduite d'eau principale et ses accessoires. LNM prévoit également que tous les coûts relatifs à ces travaux seront assumés par cette dernière.

LNM projette de débuter les travaux en automne 2017 pour les terminer au mois de décembre 2017.

JUSTIFICATION

Étant donné que la conduite principale existante de 1 200 mm, selon l'aménagement prévu du nouveau site, est située directement sous le nouveau bâtiment et entre donc en conflit avec les aménagements futurs, il est dans l'intérêt de la Ville de Montréal d'autoriser LNM à relocaliser cette conduite dans la rue Alexandre-DeSève, entre l'avenue Viger Est et le boulevard René-Lévesque Est, et ce, aux frais de cette dernière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun coût pour la Ville de Montréal, tous les coûts seront assumés par la Société en Commandite La Nouvelle Maison.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux d'abandon de la conduite existante et de construction de la nouvelle conduite de 1 200 mm sont requis pour permettre à la Société de faire la nouvelle maison de Radio-Canada à l'endroit qu'elle le souhaite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communications, tel que convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le comité exécutif : Octobre 2017

Début des travaux : automne 2017

Fin des travaux : décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications

Marie DESORMEAUX, Service des communications

Patrick LEMYRE, Ville-Marie

Lecture :

Patrick LEMYRE, 26 septembre 2017

Marthe BOUCHER, 20 septembre 2017

Sophie VOYER, 20 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon TAILLEFER
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-20

Jean-François DUBUC
Chef de division - Projets réseau principal

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie en remplacement
d'André MARSAN
Directeur de la Direction de l'eau potable

Approuvé le : 2017-09-25

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-09-26



Dossier # : 1177757001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 163 770 \$ à 16 organismes pour l'organisation de 19 événements dans le cadre de la troisième date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017.

Il est recommandé :

1- D'accorder un soutien financier totalisant 163 770 \$ aux 16 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises lors de la troisième date de dépôt pour l'année 2017, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 19 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017;

Répartition du soutien financier		
Événements	Organisme	Soutien proposé
Volet I : International		
Championnat international Camo invitation 2017	Club de plongeon Camo Montréal inc.	7 500 \$
Championnat panaméricain junior d'escalade 2017	Accès Escalade Montréal	20 000 \$
Internationaux classiques d'automne 2017	Skate Canada	15 000 \$
Tournoi international de taekwondo, Canada Open	Association de Tae-Kwon-Do du Québec inc.	20 000 \$
Tournoi international de taekwondo, Championnat du Commonwealth	Association de Tae-Kwon-Do du Québec inc.	15 000 \$
Tournoi invitation de goalball de Montréal	Association sportive des aveugles du Québec inc.	2 000 \$
		79 500 \$

Volet II : National		
2018 Skate Canada challenge	Skate Canada	8 000 \$
Canadian Club C420 regatta	Yacht-Club Royal Saint-Laurent	3 000 \$
Championnat canadien junior de tennis 16 ans et moins	Fondation Elite Junior Tennis I.D.S	5 000 \$
Championnats canadiens de l'Est - Snooker	Snooker Canada Federation	5 000 \$
Régate d'aviron ERA	Club d'aviron Terrebonne	3 100 \$
Sélection de l'équipe canadienne courte piste 2018	Patinage de Vitesse International de Montréal	5 000 \$
Tournoi invitation du club sportif MAA	Squash Québec	5 000 \$
Total		34 100 \$
Volet III : Métropolitain		
41e Omnium du Québec de judo et entraînement jeunesse	Judo Québec inc.	9 000 \$
Course nocturne ACCEO	Courses thématiques	6 000 \$
Course Saint-Laurent	Club d'athlétisme Saint-Laurent	8 170 \$
Extreme Cheerfest	North Shore Cheerleading Association	9 000 \$
Les événements de cross-country de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	9 000 \$
Tour de l'horloge	Courses thématiques	9 000 \$
Total		50 170 \$
Grand total		163 770 \$

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-22 13:34

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177757001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 163 770 \$ à 16 organismes pour l'organisation de 19 événements dans le cadre de la troisième date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 novembre 2016, le conseil d'agglomération a adopté le renouvellement du *Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains* (Programme) pour l'année 2017. Ce Programme relève de la compétence de l'agglomération en matière d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale. L'enveloppe budgétaire globale pour 2017 est de 500 000 \$. Les événements admissibles au Programme pour l'année 2017 sont ceux se tenant entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0910 31 mai 2017 Accorder un soutien financier de 194 250 \$ à 18 organismes pour l'organisation de 22 événements dans le cadre de la deuxième date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017.

CE17 0613 19 avril 2017 Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) pour le soutien à la candidature de deux éditions des Championnats canadiens extérieurs d'athlétisme entre 2019 et 2022 dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017, volet soutien à la candidature.

CE17 0094 1^{er} février 2017 Accorder un soutien financier de 117 000 \$ à 12 organismes

pour 13 événements, dans le cadre de la 1^{re} date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017.

DESCRIPTION

Le Programme a pour objectif de :

- Soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs dans la réalisation de leurs événements sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- Soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs qui s'engagent dans un processus de dépôt d'une candidature pour l'accueil à Montréal d'un événement sportif sanctionné d'envergure internationale ou nationale.

Le Programme comporte quatre volets avec des critères d'admissibilité et des critères d'évaluation distincts. Le tableau suivant présente le soutien maximal pour un événement selon chaque volet :

		Soutien maximal/événement
Volet 1	Événements sportifs internationaux	25 000 \$
Volet 2	Événements sportifs nationaux	10 000 \$
Volet 3	Événements sportifs métropolitains	15 000 \$
Volet 4	Candidatures aux événements internationaux	25 000 \$
	Candidatures aux événements nationaux	10 000 \$

Le présent dossier décisionnel traite des demandes de soutien aux événements, soit des volets 1, 2 et 3 du Programme, dans le cadre de la troisième date de dépôt (15 août 2017). Pour le soutien aux candidatures (volet 4), les demandes peuvent être déposées en tout temps, jusqu'au 1er novembre 2017.

Pour la troisième date de dépôt des demandes de soutien aux événements, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a reçu vingt (20) demandes en provenance de dix-sept (17) organismes. dix-neuf (19) demandes étaient admissibles et ont été analysées.

Demandes retenues

Il est recommandé d'accorder un soutien financier à dix-neuf (19) événements organisés par seize (16) organismes pour une somme totale de 163 770 \$, soit plus spécifiquement :

- Six (6) événements internationaux pour une somme totale de 79 500 \$;
- Sept (7) événements nationaux pour une somme totale de 34 100 \$;
- Six (6) événements métropolitains pour une somme totale de 50 170 \$.

Demandes inadmissibles

Une seule demande n'a pas été retenue. Il s'agit du Club des Citadins de l'UQAM, pour la Classique des citadins.

L'événement ne respectait pas les critères d'admissibilité, soit l'absence d'une sanction d'une fédération sportive canadienne et un budget non équilibré. Les autres documents reçus étaient non conformes.

JUSTIFICATION

Le Programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes des organisateurs d'événements. L'approbation du soutien aux organismes contribuera à assurer la réussite organisationnelle et financière de leurs événements. Le Programme soutient l'émergence de nouveaux événements sportifs et permet la consolidation d'événements récurrents déjà bien implantés. La tenue de tels événements favorise le développement de l'expertise organisationnelle de la communauté sportive montréalaise. De plus, il contribue à affirmer le positionnement international de Montréal et à renforcer son image de « Ville sportive » de premier plan. En encourageant la pratique sportive, il contribue également à la promotion de saines habitudes de vie, en plus du développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées récréotouristiques et économiques à l'échelle métropolitaine, provinciale et nationale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu pour le Programme pour l'année 2017 est de 500 000 \$. Une somme de 316 250 \$ a été octroyée dans le cadre des première et deuxième dates de dépôt ainsi que du soutien aux candidatures. Un solde de 183 750 \$ est disponible pour le troisième dépôt. Il est recommandé d'accorder un soutien d'une valeur totale de 163 770 \$ aux 16 organismes ci-après désignés, pour la réalisation de leurs événements respectifs selon les montants indiqués.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2017			
Dépôt 3 - 15 août 2017			
Volet 1 : International			
Événements	Organisme	Soutien proposé	Pourcentage du soutien proposé sur le budget de l'événement
Championnat international Camo Invitation 2017	Club de plongeon Camo Montréal inc.	7 500 \$	24,2 %
Championnat panaméricain junior d'escalade 2017	Accès Escalade Montréal	20 000 \$	1,9 %
Internationaux classiques d'automne 2017	Skate Canada	15 000 \$	10,3 %
Tournoi international de taekwondo, Canada Open	Association de Tae-Kwon-Do du Québec inc.	20 000 \$	6,1 %
Tournoi international de taekwondo, Championnat du Commonwealth	Association de Tae-Kwon-Do du Québec inc.	15 000 \$	11,5 %
Tournoi invitation de goalball de Montréal	Association sportive des aveugles du Québec inc.	2 000 \$	18,9 %
Volet 1 - Sous-total		79 500 \$	
Volet 2 : National			
Événements	Organisme	Soutien proposé	Pourcentage du soutien proposé sur le budget de l'événement

2018 Skate Canada challenge	Skate Canada	8 000 \$	3,7 %
Canadian Club C420 regatta	Yacht-Club Royal Saint-Laurent	3 000 \$	10,9 %
Championnat canadien junior de tennis 16 ans et moins	Fondation Elite Junior Tennis I.D.S	5 000 \$	14,5 %
Championnats canadiens de l'Est - Snooker	Snooker Canada Federation	5 000 \$	9,1 %
Régate d'aviron ERA	Club d'aviron Terrebonne	3 100 \$	18,5 %
Sélection de l'équipe canadienne courte piste 2018	Patinage de vitesse international de Montréal	5 000 \$	8,5 %
Tournoi invitation du club sportif MAA	Squash Québec	5 000 \$	14,9 %
Volet 3 - Sous-total		34 100 \$	
Volet 3 : Métropolitain			
Événements	Organisme	Soutien proposé	Pourcentage du soutien proposé sur le budget de l'événement
41e Omnium du Québec de judo et entraînement jeunesse	Judo Québec inc.	9 000 \$	10,2 %
Course Nocturne ACCEO	Courses thématiques	6 000 \$	9,1 %
Course Saint-Laurent	Club d'athlétisme Saint-Laurent	8 170 \$	14,6 %
Extreme Cheerfest	North Shore Cheerleading Association	9 000 \$	5,1 %
Les événements de cross-country de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	9 000 \$	6,4 %
Tour de l'horloge	Courses thématiques	9 000 \$	15,5 %
Volet 2 - Sous-total		50 170 \$	
Total		163 770 \$	

Certains de ces événements ont déjà été soutenus financièrement dans le cadre du Programme dans les années antérieures. Les contributions antérieures aux événements retenus sont présentées en pièce jointe.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal.

Le solde de 19 980 \$ sera disponible et pourrait être utilisé pour le soutien aux candidatures d'ici la fin de l'année en cours.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan *Montréal durable 2016-2020* de la Ville de Montréal, le SDSS a sensibilisé les promoteurs à organiser un événement écoresponsable et/ou zéro déchet, notamment en le précisant dans le guide du Programme. Un critère d'évaluation spécifique à cet égard a aussi été appliqué lors de l'analyse de la demande de soutien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de la Ville permet aux organisateurs de maintenir un équilibre budgétaire dans la réalisation de leur événement. La mise en œuvre du Programme permet de rehausser la qualité et l'envergure des événements déjà tenus ou prévus et incitera les organismes sportifs (clubs sportifs, fédérations, promoteurs, etc.) à en attirer davantage à Montréal. Pour de nombreux organisateurs, le soutien financier de la Ville sert de levier afin de solliciter des fonds additionnels de la part des deux paliers de gouvernement ainsi que de leurs fédérations sportives québécoises et canadiennes. Ce soutien financier contribue ainsi de façon significative au succès des événements retenus.

Le refus d'approuver le versement des subventions aux organisateurs ayant déposé une demande de soutien à la Ville irait à l'encontre du Programme, étant donné que les événements soutenus ont été analysés selon les critères adoptés par le conseil d'agglomération de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les promoteurs des événements soutenus par le Programme doivent appliquer un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2017 : Annonce du soutien financier accordé et octroi du montant correspondant à chaque organisateur d'événements retenus.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-14

Hakima GHEMMOUR
Agente de recherche

Christine LAGADEC
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Luc DENIS
Directeur

Approuvé le : 2017-09-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
directrice de service - diversité sociale et
sports

Approuvé le : 2017-09-22

**Dossier # : 1175970011**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 28 830 \$ à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), dont 20 181 \$ pour 2017 et 8 649 \$ pour 2018, pour le projet « Formation sur les personnes sans statut et à statut précaire d'immigration », dans le cadre de la Déclaration désignant Montréal Ville sanctuaire / Autoriser un ajustement requis à la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) à la hauteur de 8 649 \$ pour 2018 / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'autoriser un soutien financier de 20 181 \$ pour 2017, représentant 70 % de la contribution au projet « Formation sur les personnes sans statut et à statut précaire d'immigration - 9 octobre 2017 au 30 septembre 2018 » de la TCRI, permettant d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des migrants sans statut légal et à statut précaire d'immigration à Montréal;
2. d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal de 8 649 \$ pour l'année 2018, représentant 30 % de la contribution au projet;
3. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-25 18:05

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1175970011

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 28 830 \$ à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), dont 20 181 \$ pour 2017 et 8 649 \$ pour 2018, pour le projet « Formation sur les personnes sans statut et à statut précaire d'immigration », dans le cadre de la Déclaration désignant Montréal Ville sanctuaire / Autoriser un ajustement requis à la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) à la hauteur de 8 649 \$ pour 2018 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Relativement à la Déclaration désignant Montréal *Ville sanctuaire*, le 20 février 2017

Reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice, d'équité et de fraternité universelle, la Ville de Montréal affirme son engagement à assurer la protection et l'accessibilité de ses services à toute personne migrante sans statut légal, requérante du statut de réfugié (demandeur d'asile) et réfugiée reconnue qui vit sur son territoire, indépendamment de sa condition sociale et de son appartenance ethnique ou religieuse. Depuis sa fondation, Montréal a accueilli diverses vagues de réfugiés et cet apport humain a été bénéfique dans la construction de son économie, sa société et sa culture. Aujourd'hui, à l'instar des villes telles que Toronto, Vancouver, San Francisco et New York, Montréal s'inscrit dans le mouvement international des villes se déclarant *villes sanctuaires*. Cette nouvelle disposition s'inscrit dans un contexte où 11 455 personnes ont demandé l'asile au Québec de janvier à août 2017. Plusieurs milliers d'entre eux, interceptés par la GRC à la frontière canado-américaine, sont en attente de pouvoir eux-aussi déposer leur demande et viendront augmenter ce nombre. Le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal, très actif dans le dossier de l'accueil de ces demandeurs d'asile en collaboration avec ses partenaires craint qu'un grand nombre de ces personnes n'obtiennent pas le statut de réfugié et viennent augmenter la population de résidents sans statut à Montréal. Rappelons que cette situation survient après la crise des réfugiés syriens qui a vu l'effort de mobilisation et l'engagement de la Ville de Montréal pour l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens depuis l'automne 2015.

Ainsi la Ville de Montréal se déclare *Ville sanctuaire* et assure la protection et l'accessibilité aux services municipaux aux personnes migrantes sans statut légal et vivant sur son territoire. Pour mettre en oeuvre un plan d'action, le conseil municipal a mandaté le directeur général, le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), le service de la diversité sociale et le service des Finances, afin d'élaborer un plan d'action qui, après consultation avec les différents partenaires de la Ville, verra à définir :

- a) les opportunités d'améliorer l'accès pour une personne sans statut légal aux services de la Ville et de ses partenaires sans crainte d'être dénoncée ou déportée;
- b) les besoins en éducation et en formation du personnel de première ligne afin que les résidents sans statut légal puissent avoir accès à tous les services de la Ville de Montréal sans crainte d'être dénoncés ou déportés;
- c) un protocole de plaintes et une stratégie de communication afin d'informer les Montréalais de la portée de l'engagement de la Ville de Montréal d'être une ville sanctuaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1246 - 2 août 2017

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 72 000 \$ à deux organismes, dont 50 400 \$ pour 2017 et 21 600 \$ pour 2018, soit 42 000 \$ à Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville pour le projet « Un intervenant communautaire scolaire collectif dans l'école » et 30 000 \$ à Mission communautaire de Montréal pour le projet « Un chemin vers la régularisation et l'intégration à Montréal », dans le cadre des dossiers relatifs à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens, des demandeurs d'asile et des personnes sans statut légal à Montréal.

CE17 1100 - 21 juin 2017

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 201 120 \$, à huit organismes, dont la TCRI, pour le montant et le projet liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal.

CM17 0106 - 20 février 2017

Déclaration désignant *Montréal Ville sanctuaire*

CM16 0727 - 21 juin 2016

Accorder un soutien financier de 375 329 \$ à sept organismes, dont la TCRI, pour l'année 2016, pour la réalisation de projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal.

CE16 0279 - 17 février 2016

Créer le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal / Autoriser un virement de 700 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 945 000 \$ / Autoriser le transfert des responsabilités et de l'enveloppe budgétaire accordée dans le cadre du dossier décisionnel 1153881003 relatif aux réfugiés syriens en provenance du Service de la diversité sociale et des sports, vers le BINAM à la Direction générale (CE16 0052).

CE16 0052 - 13 janvier 2016

Autoriser un virement budgétaire de 1 M \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports, pour les besoins liés à l'accueil des réfugiés syriens.

CM15 1049 - 21 septembre 2015

Déclaration de Montréal sur la crise migratoire syrienne.

DESCRIPTION

Organisme : Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

Projet : « Formation sur les personnes sans statut et à statut précaire d'immigration »

Montant : 28 830 \$

Territoires visés : Ensemble des arrondissements

La formation sur les personnes sans statut et à statut précaire d'immigration a pour but d'outiller différents réseaux d'intervenants afin qu'ils puissent adapter leurs services, l'accès

à ceux-ci et leurs interventions pour cette clientèle spécifique. Aucun organisme n'étant financé pour accueillir cette clientèle, la formation que la TCRI propose d'offrir, permettrait à un maximum de 120 professionnels issus de 4 réseaux d'intervention différents (itinérance, jeunesse, femmes, sécurité alimentaire) :

- d'améliorer leur connaissance des différents statuts migratoires;
- de mieux cerner la notion de complexité des parcours liés aux différents statuts migratoires;
- de mieux connaître l'accès aux services qui sont liés à chacun de ces statuts;
- d'adapter leur intervention auprès de cette clientèle spécifique (MSP et sans statut).

Dans l'optique d'aider la Ville de Montréal à constituer un réseau de partenaires «sanctuaires», cette offre de formation sera également l'occasion de sonder les organismes afin d'analyser la gestion qu'ils exercent dans leur offre de services aux résidents montréalais, via un questionnaire qui leur sera remis.

A l'issue des formations, sera évaluée la faisabilité de mettre en place un service de « suivi-conseil », soit par des rencontres de supervisions, soit par la nomination d'une personne répondante au sein de chaque réseau.

JUSTIFICATION

La centaine d'organismes membres de la TCRI qui œuvrent dans le Grand Montréal, et qui entretiennent des collaborations étroites avec les professionnels du réseau des services publics et communautaires, constatent quotidiennement les difficultés que ces derniers rencontrent pour répondre adéquatement aux besoins des personnes à statut précaire d'immigration dans leurs divers champs d'intervention (éducation, soins de santé et services sociaux, protection de la jeunesse, emploi, etc.).

Depuis que Montréal s'est déclarée ville sanctuaire le 20 février dernier, la TCRI est de plus en plus interpellée par ces différents réseaux qui tentent de comprendre pourquoi et comment mieux intervenir auprès de ces clientèles vulnérables. Préparer, outiller et former ces intervenants dans la compréhension, la référence et l'accompagnement de ces personnes nous apparaissent donc comme des incontournables à l'édification d'une ville solidaire et accueillante.

Le BINAM a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de ce genre d'initiatives puisqu'elles contribuent à l'intégration de ces nouveaux arrivants et migrants, et au bien-être de leurs familles. Ces éléments ont fait partie des critères retenus pour la sélection des projets et les niveaux de financement recommandés. Après avoir analysé la demande présentée, le BINAM recommande le soutien financier de ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 28 830 \$, est prévu au budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), à raison de 20 181 \$ en 2017 et 8 649 \$ en 2018. Prévoir un ajustement à la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal de 8 649 \$ pour l'année 2018, représentant 30 % de la contribution au projet.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

Les versements du soutien financier seront effectués, conformément aux dates inscrites au projet de convention entre la Ville et l'organisme, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés durant toute la durée du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable Montréal durable 2016-2020 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet proposé par le présent sommaire s'ajoute aux initiatives précédentes de la Ville en matière d'accueil et d'intégration des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes sans statut légal. Cela démontre que la Ville de Montréal est proactive dans la gestion de ce type de situation et exerce un leadership en la matière au bénéfice des personnes réfugiées et immigrantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité, en annexe 2 de la convention, est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2017 - Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aude MARY
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD
Directrice du BINAM

Le : 2017-09-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD
Directrice du BINAM

Tél : 514-872-3510

Approuvé le : 2017-09-25



Dossier # : 1171368006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre un immeuble situé à l'est de la rue Stanley, au sud de la rue Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu et désigné comme étant les lots 4 753 381 et 4 753 382 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0168-03

Il est recommandé :

de mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre tous les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville de Montréal contre l'immeuble situé à l'est de la rue Stanley et au sud de la rue Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu et désigné comme étant les lots 4 753 381 et 4 753 382 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à Les Immeubles Domaine inc., reçu devant M^e Aaron Litvack, notaire, le 14 janvier 2013, sous sa minute 1 650, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 681 956, tel qu'amendé par un acte publié à ce même bureau le 2 décembre 2015 sous le numéro 22 002 590.

Signé par Benoit DAGENNAIS **Le** 2017-09-18 14:33

Signataire :

Benoit DAGENNAIS

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171368006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre un immeuble situé à l'est de la rue Stanley, au sud de la rue Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu et désigné comme étant les lots 4 753 381 et 4 753 382 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0168-03

CONTENU

CONTEXTE

Le 14 janvier 2013, la Ville de Montréal a vendu, à des fins d'assemblage, à Les Immeubles Domaine inc. (l'« Acquéreur ») le tréfonds de deux ruelles situées à l'est de la rue Stanley et au sud de la rue Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu et désigné comme étant les lots 4 753 381 et 4 753 382 du cadastre du Québec (l'« Immeuble ») par acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 681 956 (l'« Acte »). L'Immeuble permettait ainsi à l'Acquéreur de construire un garage souterrain conforme aux exigences réglementaires pour une tour d'habitation à être construite sur le terrain adjacent.

Le 1^{er} décembre 2015, La Ville et l'Acquéreur ont signé un acte qui a amendé l'Acte (l'« Amendement ») afin notamment de prolonger le délai pour le respect de l'obligation de construire prévu à l'Acte.

Le 1^{er} février 2016, l'Acquéreur a vendu l'Immeuble à 9335-0387 Québec inc.

Tel que prévu à l'Amendement, l'Acquéreur devait construire, sur l'Immeuble et sur sa propriété, en conformité avec les lois et règlements en vigueur, une bâtisse tenue en copropriété divise comportant une partie résidentielle et des espaces commerciaux au rez-de-chaussée. Les travaux de construction devaient être complétés dans les quatre (4) ans du désistement du litige à l'égard duquel un avis de préinscription a été publié sur l'Immeuble, sous le numéro 18 554 339, soit au plus tard le 4 septembre 2017. À noter que l'Amendement prévoyait également la possibilité pour l'Acquéreur de prolonger le délai pour l'obligation de construire, mais ce dernier n'a pas exercé cette option.

Or, pour garantir l'exécution de l'obligation de construire, une clause résolutoire a été stipulée à l'Acte. Considérant que l'Acquéreur n'a pas respecté l'obligation de construire prévue à l'Acte et selon les termes et conditions prévus à l'Amendement, il est requis pour la Ville d'exercer le droit de résolution prévu à l'Acte, et ce, avant le 14 janvier 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1349 - 23 novembre 2015 - Approuver un projet d'acte modifiant un acte de vente intervenu entre la Ville et Les Immeubles Domaine inc. relativement à la cession d'un tréfonds de deux parties de ruelles situées du côté est de la rue Stanley, au sud de la rue Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de prolonger des délais et de modifier d'autres conditions prévus à l'acte relativement à une obligation de construire.

CM 12 1005 - 19 novembre 2012 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Immeubles Domaine inc. le tréfonds de deux parties de ruelles riveraines à sa propriété localisée en front à la rue Stanley, au sud de la rue Sherbrooke, pour une somme de 240 000 \$ plus les taxes, si applicables. / Fermer et retirer du domaine public les lots 4 753 381 et 4 753 382 du cadastre du Québec.

DESCRIPTION

Mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre l'Immeuble considérant que l'Acquéreur a débuté la construction d'un bâtiment sur le lot adjacent et qu'il a confirmé que l'Immeuble n'est plus requis pour son projet.

JUSTIFICATION

Considérant que l'Acquéreur est en défaut de certaines conditions de l'Acte et de l'Amendement, notamment de ne pas avoir complété la construction d'un bâtiment sur l'Immeuble en date du 4 septembre 2017, il y a donc lieu de mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les démarches nécessaires à l'exercice de la clause résolutoire, notamment la publication d'un préavis contre l'Immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est de l'intérêt de la Ville de faire respecter les engagements contractuels auxquels l'Acquéreur a souscrit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MORIN, Ville-Marie
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Patrick FLUET, Service des affaires juridiques

Lecture :

Patrick FLUET, 14 septembre 2017
Guy CHARBONNEAU, 19 juillet 2017
Sylvie BLAIS, 19 juillet 2017
Nicole RODIER, 18 juillet 2017
Jean-François MORIN, 18 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-07-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-09-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-09-11



Dossier # : 1171009021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Catalogna & Frères Itée (RBQ 1123-3293-59) réalisée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, dans le cadre d'un (1) contrat de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia. Inscrire cette compagnie sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant l'évaluation de rendement insatisfaisant.

Il est recommandé:

D'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Catalogna & Frères Itée (RBQ 1123-3293-59) réalisée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, dans le cadre d'un (1) contrat de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia. Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant l'évaluation de rendement insatisfaisant.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-18 10:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171009021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Catalogna & Frères Itée (RBQ 1123-3293-59) réalisée par le Service des infrastructures, de la voie et des transports, dans le cadre d'un (1) contrat de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia. Inscrire cette compagnie sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant l'évaluation de rendement insatisfaisant.

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 mars 2016, la Ville a octroyé un contrat de réalisation de travaux à l'entreprise Catalogna et Frères Itée pour des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia (appel d'offres public 330201). La clause d'évaluation des fournisseurs a été intégrée aux documents contractuels conformément à la directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs (C-RM-APP-D-15-002). Cette directive rend obligatoire l'évaluation d'un fournisseur dans le cadre d'un contrat de 100 000 \$ et plus. L'évaluation se fait selon des critères préétablis et l'entrepreneur doit obtenir la note de passage de 70% pour que son rendement soit jugé satisfaisant. Le rendement d'un fournisseur qui obtient un pointage inférieur à 70% au terme de l'évaluation du contrat est considéré insatisfaisant, ce qui peut entraîner son inscription sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) pour une période de deux (2) ans.

En effet, conformément au règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs du comité exécutif (03-009), ce dernier possède les pouvoirs liés à l'évaluation du rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (L.C.V.), à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme. Le fournisseur à rendement insatisfaisant se voit donc inscrit sur la LFRI à la suite de la décision du comité exécutif.

À la suite de la tenue d'un appel d'offres public, l'instance compétente exercera, au cas par cas, sa discrétion pour refuser ou non une soumission déposée par un fournisseur ayant fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant.

Or, au terme de l'exécution des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du MBAM et de l'Université Concordia (appel d'offres public 330201), l'unité d'affaires responsable des travaux (Division des Grands Projets - 4) a procédé à l'évaluation de l'entreprise Catalogna et Frères Itée et le rendement a été jugé insatisfaisant. Conformément aux clauses contractuelles, le rapport d'évaluation finale a été transmis à l'entrepreneur dans un délai de 60 jours de la fin du contrat et celui-ci disposait de 30 jours pour soumettre ses commentaires et contester les résultats. L'entrepreneur n'a pas émis de commentaires à la suite de la réception du rapport d'évaluation finale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0181 - 24 mars 2016 - Octroi d'un contrat à Catalogna & Frères Itée pour des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia;

CM15 1266 - 26 octobre 2015 : Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009);

CM15 1107 - 21 septembre 2015 : Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent, pour une période de 5 ans, quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme;

DESCRIPTION

Les travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia (appel d'offres public 330201) ont été réalisés par l'entreprise Catalogna et Frères Itée de mai à décembre 2016 et de mars à juin 2017 sans être complétés.

Les travaux prévus sur la rue Sherbrooke, entre les rues Redpath et Crescent, portaient principalement sur :

- le remplacement de deux bornes d'incendie;
- le remplacement de puisards de rue;
- la reconstruction et l'élargissement du trottoir avec bordure et pavés de granit;
- la démolition de la chaussée mixte et la construction d'une chaussée souple;
- la construction de fosses de plantation (± 10 m³) au niveau du trottoir, la plantation d'arbres et d'arbustes et la mise en place de blocs architecturaux en calcaire;
- le remplacement des lampadaires de rue;
- le remplacement des feux de circulation, le marquage de la chaussée et l'installation de la signalisation écrite (panneaux).

Les travaux prévus sur la rue Bishop, entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke, portaient principalement sur :

- la reconstruction de la conduite d'aqueduc en fonte et des entrées de service incluant tous les accessoires et raccordements à l'existant aux intersections du boulevard de Maisonneuve et de la rue Sherbrooke;
- la reconstruction et l'élargissement du trottoir avec bordure de granit, pavés de granit et pavé de béton entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke

et reconstruction du trottoir monolithique de béton à l'intersection du boulevard de Maisonneuve;

- la démolition de la chaussée mixte et la construction d'une chaussée souple entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke;
- la construction de fosses de plantation et de fosses d'arbres agrandies avec grille métallique ($\pm 10 \text{ m}^3$) au niveau du trottoir et la plantation d'arbres et arbustes, la mise en place de blocs architecturaux en calcaire et de mobiliers urbains;
- la mise en place des conduits pour futures bornes de recharge de véhicules électriques et le remplacement des lampadaires de rue;
- le remplacement des feux de circulation, le marquage de la chaussée et l'installation de signalisation écrite (panneaux).

La firme WSP assurait la surveillance des travaux pour ce projet.

JUSTIFICATION

Le résultat de l'évaluation finale de Catalogna & Frères Ltée pour le contrat 330201 est de 34,5% ce qui démontre un rendement insatisfaisant et reflète les déficiences de l'entrepreneur dans l'exécution de son contrat. Le chantier était désorganisé, l'échéancier directeur n'était pas révisé, les échéanciers court-terme n'étaient généralement pas suivis, plusieurs dessins d'atelier étaient soumis tardivement et certains sous traitants refusaient même d'exécuter leurs travaux car ils étaient en litige avec l'entrepreneur. Ce dernier n'a pas été en mesure de compléter les travaux prévus et la Ville a dû prévoir des aménagements temporaires afin de mitiger les impacts pour les citoyens.

Les gestionnaires de la Ville ont tenté par divers moyens d'amener l'entrepreneur à améliorer son rendement. Ils ont multiplié les rencontres de coordination, proposé des échéanciers de construction, constaté la productivité et défini les besoins en matériel et en main d'oeuvre, souligné fréquemment les points à améliorer pour l'entrepreneur par le biais d'évaluations mensuelles, transmis plusieurs lettres de retard anticipé. Malgré tous ces efforts, aucune amélioration notable n'a été observée. De plus la Ville devra accorder un nouveau contrat afin de compléter les travaux. Ainsi pour le contrat 330201, seulement 72% des travaux prévus ont été réalisés et avec un retard sur le délai contractuel évalué à plus de 3 mois.

Le rapport d'évaluation final se retrouve en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier VAUDRIN-CHARETTE
ingénieur-chargé de projet et Sébastien
Deshaies, chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-11

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2017-09-18



Dossier # : 1170843008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 719,82 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 9 et 10 septembre 2017, à Toronto, dans le cadre du Festival international du film de Toronto.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense de 719,82 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 9 et 10 septembre 2017, à Toronto, dans le cadre du Festival international du film de Toronto;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-19 09:36

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170843008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 719,82 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 9 et 10 septembre 2017, à Toronto, dans le cadre du Festival international du film de Toronto.

CONTENU

CONTEXTE

Le Festival international du film de Toronto naquit en 1976. Cette manifestation cinématographique est reconnue comme l'un des événements mondiaux majeurs dans le monde du cinéma.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à l'occasion du Festival.

JUSTIFICATION

Le maire de Montréal s'est rendu à Toronto dans le cadre de la projection du film «Hochelaga, terre des âmes».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	719,82 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs	
---	--

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-18

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2017-09-19

CE : 30.004

2017/10/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176335004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nommer, en remplacement de M. David Bélanger, un représentant de la Ville au sein de la Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal pour un mandat d'une durée de 3 ans.

Il est recommandé :

De nommer un représentant de la Ville, en remplacement de M. David Bélanger, au sein de la commission suivante :

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- Nommer M. Olivier Roberge, Conseiller principal au Service des ressources humaines, en remplacement de M. David Bélanger, pour un mandat d'une durée de 3 ans.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-19 14:06

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176335004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nommer, en remplacement de M. David Bélanger, un représentant de la Ville au sein de la Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal pour un mandat d'une durée de 3 ans.

CONTENU

CONTEXTE

Les différentes commissions, agissant à titre de comité de retraite des régimes de retraite de la Ville conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, sont composées notamment de représentants des employés et de représentants de la Ville. En vertu des règlements de ces régimes de retraite, le comité exécutif doit nommer les représentants de la Ville au sein de ces commissions.

Ce dossier décisionnel vise donc à nommer un représentant de la Ville, en remplacement d'un autre, à titre de membre d'une commission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0236 - 22 février 2017 - 1176335001

DESCRIPTION

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- Nommer M. Olivier Roberge, Conseiller principal au Service des ressources humaines, en remplacement de M. David Bélanger, pour un mandat d'une durée de 3 ans.

JUSTIFICATION

En raison d'une redistribution des mandats au sein de la division des avantages sociaux, M. Olivier Roberge remplacera M. David Bélanger au sein de la Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal. Afin d'assurer une saine gestion des différentes commissions, nous recommandons un mandat de la durée maximale permise par la Loi, soit un mandat de 3 ans, pour le nouveau membre nommé par la Ville pour chacun des comités visés.

Considérant les exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et des responsabilités qui incombent aux membres individuellement et collectivement, nous

sommes d'avis que les nominations doivent être évaluées en fonction des critères suivants :

- l'intérêt pour ce secteur d'activité;
- la disponibilité pour assister aux rencontres;
- une connaissance de l'environnement des régimes de retraite ou une expérience sur des conseils d'administration.

Nous confirmons que M. Olivier Roberge rencontre ces critères de sélection.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Paul SIMARD
Conseiller - Caisses de retraite

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-19

Alain LANGLOIS
Chef de division secrétariat aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2017-09-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2017-09-19

CE : 30.006
2017/10/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1171079012

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le développement du secteur Pierrefonds-Ouest

Il est proposé de déposer le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le développement du secteur de Pierrefonds-Ouest.

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2017-09-14 13:06

Signataire :

Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1171079012

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s’assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l’adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le développement du secteur Pierrefonds-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 novembre 2016, le comité exécutif a confié à l’Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat « *d’accompagner le Service de la mise en valeur du territoire [de la Ville de Montréal] et l’arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans un processus de consultation en amont sur l’avenir du secteur Pierrefonds-Ouest* ». Le mandat de l’OCPM visait plus spécifiquement à soumettre au débat public « *l’approche de conservation des milieux naturels et de construction résidentielle du secteur Pierrefonds-Ouest* » proposée par la Ville et à « *valider et bonifier la vision, les principes d’aménagement et le concept d’organisation spatiale* » qui en découlent. En fonction des résultats de la présente consultation, l’adoption de la vision pourrait mener à la préparation d’un projet de Programme particulier d’urbanisme (PPU) qui encadrerait l’aménagement du secteur et qui, à son tour, ferait l’objet d’une consultation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE16 1836 en date du 16 novembre 2016, afin de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour accompagner le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans un processus de consultation en amont sur l'avenir du secteur Pierrefonds-Ouest.

DESCRIPTION

La démarche de consultation a débuté à la fin du mois de mars 2017 avec la tenue d’une journée portes ouvertes, où plus d’une dizaine d’exposants (groupes environnementaux ou de citoyens, firmes d’experts-conseils, représentants de promoteurs immobiliers et de services municipaux) ont partagé avec le public leurs idées sur leur vision du secteur. Cette journée fut suivie d’une séance d’information au cours de laquelle la Ville a présenté la vision d’avenir qu’elle a soumise au débat public. Au début du mois d’avril, une soirée d’information thématique fut organisée. Elle avait pour but d’examiner plus en profondeur la question de la conservation des milieux naturels. Moins d’une semaine plus tard, la

commission a invité les citoyens à prendre part à un événement intitulé *Rêver Pierrefonds-Ouest/Imagine Pierrefonds-West*, au cours duquel ils ont participé à des ateliers créatifs sur l'aménagement du secteur. Ces rencontres ont été suivies par la mise en ligne d'un questionnaire qui demandait aux Montréalais de se prononcer sur certains éléments de la vision et des principes proposés par la Ville. La démarche s'est conclue avec la tenue de neuf séances d'audition des opinions, entre le 2 mai et le 9 juin 2017.

JUSTIFICATION

L'OCPM a été mandaté en vue d'accompagner le Service de mise en valeur du territoire (SMVT) et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro « *pour la tenue d'une consultation publique en amont sur l'approche de mise en valeur du secteur Pierrefonds-Ouest* ». Plus spécifiquement, le mandat confié à l'OCPM vise à :

- *soumettre au débat public l'approche de conservation des milieux naturels et de construction résidentielle du secteur Pierrefonds-Ouest ;*
- *valider et bonifier la vision, les principes d'aménagement et le concept d'organisation spatiale.*

Le projet du secteur Pierrefonds-Ouest est le fruit d'un long processus amorcé en 2005. La consultation effectuée par l'OCPM se voulait une consultation en amont sur une approche alliant conservation des milieux naturels et développement immobilier axé sur les familles. Elle visait aussi à valider et bonifier les principes d'aménagement et le concept d'organisation spatiale proposés par la Ville et l'arrondissement pour le projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les questions financières n'ont pas été évoquées lors de la consultation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La consultation contenait beaucoup d'éléments pour favoriser le développement durable du territoire, notamment dans les 12 principes de développement apparaissant dans la proposition de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La commission constate que des données et des enjeux importants demeurent en suspens dans le projet soumis à la consultation. Seuls des travaux additionnels pourront apporter des réponses satisfaisantes. Il reste à documenter l'adéquation du transport sous tous ses modes, à mettre à jour de façon exhaustive les informations sur les ressources biologiques présentes sur le secteur, à refaire une carte des zones inondables pour le secteur Pierrefonds-Ouest, et à revoir le projet à la lumière des modifications apportées à la législation environnementale. Le projet devra aussi être analysé de façon plus approfondie en matière de biodiversité, de bénéfices collectifs, de viabilité économique, d'étalement urbain, de la mobilité et des transports, et des engagements internationaux. Il est en partie normal qu'il en soit ainsi pour une consultation en amont. On peut croire qu'une large partie de ces données inconnues et de ces enjeux recevront des réponses dans un prochain avenir.

Ce projet, présente a priori un intérêt certain si l'on s'en tient au document d'information déposé par la Ville et l'arrondissement aux fins de la consultation. Malgré tout, les inconnues et les enjeux l'entourant ont polarisé les opinions et mobilisé toutes les parties prenantes, qu'elles appartiennent ou non à des regroupements et qu'elles proviennent de l'arrondissement ou de l'agglomération. C'est sans doute ce qui explique que cette commission ait donné lieu à un nombre considérable de mémoires, un des plus élevés de l'histoire de l'OCPM.

Le projet soulève un problème majeur d'acceptabilité sociale qui tient à deux raisons selon la commission. D'une part, la transparence et la gouvernance ont fait défaut dans la conduite du projet, ce qui a été dénoncé tant par ses partisans que par ses opposants. Entre autres, les parties prenantes, dont celles représentant la société civile, ont été inégalement associées à la démarche de planification et de concertation qui a conduit à sa formulation. De plus, l'existence du projet immobilier Cap-Nature dont les propriétaires fonciers et promoteurs ont été associés durant plus d'une dizaine d'années à la conception du projet de développement du secteur Pierrefonds-Ouest, et sur lequel paraît modelée la proposition soumise à la consultation, est venu jeter de la confusion sur l'objet de la consultation. Il pouvait sembler paradoxal, à juste titre, qu'une consultation en amont sur la vision de développement et les principes d'aménagement d'un secteur d'arrondissement prenne place, alors qu'un projet de PPU était en conception pour le même secteur depuis plusieurs années. D'autre part, l'approche de conservation qui sous-tend le projet du secteur Pierrefonds-Ouest est contestée parce que la juxtaposition d'un écoterritoire et d'un projet domiciliaire ne fait pas consensus et parce qu'on considère que la Ville n'est pas considérée comme exemplaire dans la protection et la mise en valeur des milieux naturels.

La commission estime qu'un processus de planification et de concertation ouvert aux diverses parties prenantes, de même qu'une communication de données à jour et précises sur les enjeux qui préoccupent la majorité des participants, notamment sur les caractéristiques biologiques de l'ensemble du territoire visé, permettraient d'en arriver idéalement à un consensus sur le potentiel de développement du secteur Pierrefonds-Ouest et, à tout le moins, à une meilleure compréhension des enjeux présents par tous les intéressés. Si les citoyens et les organismes qui représentent leurs intérêts reconnaissent à la Ville et à l'arrondissement l'autorité pour effectuer les arbitrages découlant des engagements, politiques et plans, ils s'attendent cependant à ce que ces arbitrages s'effectuent de façon transparente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera émis lorsque le rapport sera rendu public. Il sera aussi expédié à ceux et celles qui en auront fait la demande et il sera déposé sur le site Internet de l'Office. Par ailleurs, considérant le statut bilingue de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, une traduction anglaise du rapport sera rendue disponible.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera rendu public le 29 septembre et déposé au CE du 4 octobre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-14

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM



Dossier # : 1170678001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
Projet :	-
Objet :	Dépôt au comité exécutif de la réponse du greffier sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative - Passage pour piéton situé à l'intersection des rues Hochelaga et A.-A.-Desroches

Il est recommandé de:

Prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 19 septembre 2017, sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition, conformément à l'article 9 de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-22 09:27

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170678001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
Projet :	-
Objet :	Dépôt au comité exécutif de la réponse du greffier sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative - Passage pour piéton situé à l'intersection des rues Hochelaga et A.-A.-Desroches

CONTENU

CONTEXTE

Le droit d'initiative a été incorporé dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités en septembre 2009. Le droit d'initiative peut s'exercer sur tout objet de la compétence de la Ville, sous réserve des conditions prévues, et a pour effet de forcer la tenue d'une consultation publique.

Les règles relatives à l'exercice du droit d'initiative sont énoncées à l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

Le 5 septembre 2017, un projet de pétition a été déposé au bureau du greffier aux fins de demander une consultation publique sur l'objet libellé comme suit :

« Une demande concernant un passage pour piéton. Situé rue Hochelaga, intersection de la rue A.A. Desroche. Nous constatons qu'il devrait avoir un clignotant, et élargir le trottoir "côté sud" rue d'Hochelaga. (sic) ».

Les représentants du groupe de signataires justifient l'opportunité de la consultation demandée comme suit :

« Dans le but d'assurer la sécurité aux citoyens et protégé nos enfants (parc - IGA 24h - bibliothèque - maison culturel - écoles - centre Entre-Nous - personnes agés). Car pour s'y rendre, il faut traverse cette rue et les lignes jaunes ainsi que la pancarte cela ne suffit point. (sic) ».

Selon les dispositions de l'annexe B du règlement 05-056, (article 9), le greffier doit faire un

examen de la recevabilité du projet de pétition et en aviser la personne contact désignée ainsi que les membres du comité exécutif dans un délai de 15 jours suivant le dépôt du projet de pétition. Une copie de la réponse transmise à la personne contact désignée doit aussi être déposée à une séance subséquente du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0878 - 22 septembre 2009 : Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités (05-056-1) aux fins d'y ajouter les dispositions sur le droit d'initiative.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet de déposer au comité exécutif copie de la réponse transmise le 19 septembre 2017 à la personne contact désignée, conformément à l'article 9 de l'annexe B du règlement 05-056 (voir pièce jointe).

JUSTIFICATION

Tel qu'énoncé à l'article 8 de l'annexe B, un projet de pétition est recevable s'il est conforme aux articles 2 à 6 de cette annexe. Or, l'article 5 de cette annexe précise qu'un projet de pétition ne peut être déposé entre le 1er janvier et le 15 novembre d'une année d'élections municipales. Il était donc nécessaire de conclure à l'irrecevabilité du projet de pétition déposé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie M MORIN
Technicien(ne) juridique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-21

Jocelyne L'ANGLAIS
Avocat(e) 1

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2017-09-22